

RCS : ST BRIEUC

Code greffe : 2202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST BRIEUC atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 D 00549

Numéro SIREN : 822 173 118

Nom ou dénomination : 4R-e

Ce dépôt a été enregistré le 07/11/2023 sous le numéro de dépôt 6398

## NOMINATION DU GERANT

Par assemblée générale extraordinaire du 9 septembre 2023

### Les soussignés

Madame RAINEAU Virginie, née ETIEMBLE, née le 22 mai 1970 à PAIMPOL (22), marié à Monsieur Yann RAINEAU, né le 7 octobre 1970 à BONNEVILLE (74) sous le régime de la séparation de biens, comme inscrit dans le contrat de mariage préalable à leur union célébrée le 31 juillet 1999 à GOUDELIN (22), demeurant LD La Croix Doméon - PORDIC (22 590), de nationalité française

Monsieur RAINEAU Yann, né le 7 octobre 1970 à BONNEVILLE (74), marié à Madame Virginie ETIEMBLE épouse RAINEAU, née le 22 mai 1970 à PAIMPOL (22), sous le régime de la séparation de biens, comme inscrit dans le contrat de mariage préalable à leur union célébrée le 31 juillet 1999 à GOUDELIN (22), demeurant LD La Croix Doméon - PORDIC (22 590), de nationalité française

Monsieur RAINEAU Emile, né le 3 décembre 2000 à SAINT BRIEUC (22), célibataire, demeurant 5 rue François Menez—SAINT-BRIEUC (22000), de nationalité française,

Monsieur RAINEAU Félix, né le 9 janvier 2003 à SAINT BRIEUC (22), célibataire, demeurant LD La Croix Doméon - PORDIC (22 590), de nationalité française,

Madame RAINEAU Sidonie, née le 3 juin 2013 à SAINT BRIEUC (22), célibataire, demeurant LD La Croix Doméon - PORDIC (22 590), de nationalité française,

Agissant en qualité de seuls associés de la Société 4 R-E, Société Civile, au capital de 1 000 euros, dont le siège social est situé LD La Croix Doméon - PORDIC (22 590),

Ont procédé ainsi qu'il suit à la nomination du nouveau gérant de la Société par procès verbale de l'assemblée générale extraordinaire du 9 septembre 2023

- Madame RAINEAU Virginie, née ETIEMBLE, née le 22 mai 1970 à PAIMPOL (22), domiciliée LD La Croix Doméon - PORDIC (22 590), de nationalité française

Est nommée Gérante de la Société pour une durée indéterminée.

Elle est tenue de consacrer tout le temps nécessaire aux affaires sociales et a, conformément à l'article 14 des statuts, les pouvoirs les plus étendus pour représenter la Société dans ses rapports avec les tiers et notamment pour contracter en son nom et l'engager pour tous les actes et opérations entrant dans l'objet social.

Fait à PORDIC,

Le 9 septembre 2023



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRA-ORDINAIRE DU 9 septembre 2023**

L'an 2023,

Le 9 septembre, A 10 heures,

Les associés de société 4R-e, société civile au capital de 1.000 euros, divisé en 100 actions de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale extraordinaire, au siège social, sur convocation de la Présidence.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Yann RAINEAU, associé et Président.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre présent à l'Assemblée. Les pouvoirs des associés représentés sont annexés à la feuille de présence.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que les associés présents et représentés représentent le quorum nécessaire pour la tenue de la présente assemblée.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- Quitus de gestion
- Démission de la présidence de Monsieur Yann RAINEAU
- Cession des parts de Monsieur Yann RAINEAU,
- Election d'un nouveau Président,

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée,

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole.

Le Président met aux voix la résolution unique suivante :

**RESOLUTION UNE**

L'Assemblée Générale décide :

- De donner un quitus de gestion pour l'exercice du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**RESOLUTION DEUX**

## SC 4R-e

L'Assemblée Générale décide :

- D'accepter la démission de Monsieur Yann RAINEAU

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### RESOLUTION TROIS

L'Assemblée Générale décide :

- D'agréer la cession de 72 parts de Monsieur Yann RAINEAU au Profit de Mme Virginie RAINEAU

L'assemblée générale décide, après avoir pris connaissance, d'agréer la cession de 72 parts sociales à Mme Virginie RAINEAU, domiciliée à LD La Croix Doméon – 22590 PORDIC par un rachat de 72 parts sociales à Monsieur Yann RAINEAU.

L'assemblée générale décide d'agréer Madame Virginie RAINEAU pour 72 % de parts supplémentaires avec une valorisation à 720€ (SEPT CENT VINGT EUROS)

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### CLOTURE

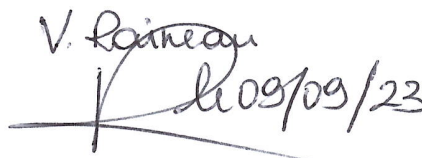
Les nouveaux associés, invités à participer à la présente assemblée générale extraordinaire, déclarent.

- Avoir pris connaissance de l'ensemble des dispositions statutaires préalablement aux présentes et avoir reçu toutes les informations nécessaires et utiles à la connaissance de la société 4R-e

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé



V. Raineau  
10/09/23